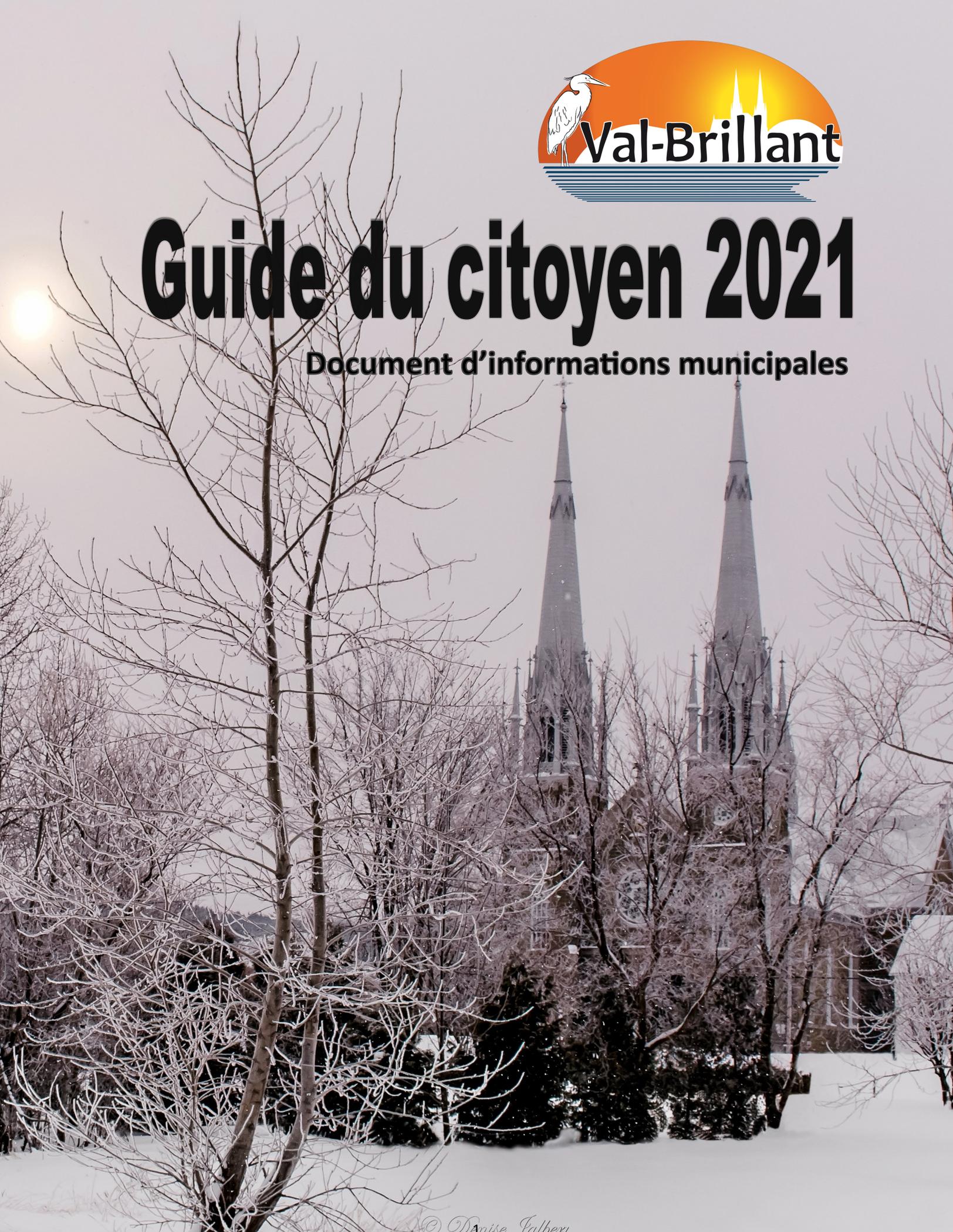




Guide du citoyen 2021

Document d'informations municipales



ORGANISATION MUNICIPALE

Conseil municipal

Tous les membres du conseil municipal s'occupent de différents dossiers selon les mandats qui leurs ont été attribués. Voici l'énumération de chacun des conseillers ainsi que les dossiers qui leur ont été attribués.

Monsieur **Jacques Pelletier**, maire, s'occupe des dossiers suivants :

- Bibliothèque;
- Éclairage des rues;
- Sécurité civile;
- Voirie;
- Déneigement;
- Circulation et stationnement;
- Machinerie;
- Office municipal d'habitation.

Monsieur **Stevens Pelletier**, conseiller au siège #1, s'occupe des dossiers suivants :

- Site internet;
- Eau potable;
- Eaux usées;
- Matières résiduelles;
- Cours d'eau.

Madame **Anne Turbide**, conseillère au siège # 2, s'occupe des dossiers suivants :

- Dossiers touchant l'agriculture;
- Bassins versants.

Madame **Geneviève Leblanc**, conseillère au siège #3, s'occupe des dossiers suivants :

- MADA;
- Politique familiale;
- Infrastructures (patinoire, jeux, plage, parc);
- À pied en vélo;
- Table d'harmonisation;
- Commerces.

Monsieur **Richard Turgeon**, conseiller au siège #4, s'occupe des dossiers suivants :

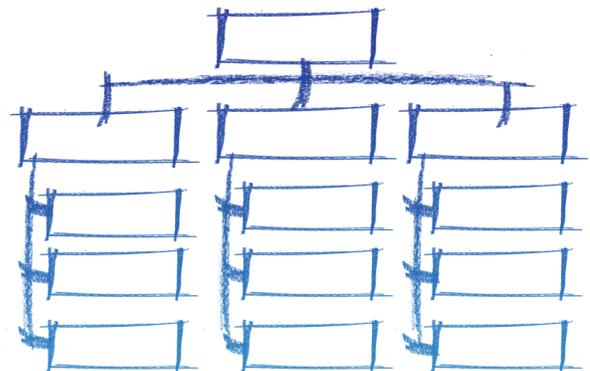
- CFLM;
- Route-verte;
- Comité de citoyens – réfection route 132;
- Voirie (en partenariat avec le maire);
- Maire-suppléant.

Monsieur **Jacques Gaulin**, conseiller au siège #5, s'occupe des dossiers suivants :

- Comité consultatif d'urbanisme;
- Développement résidentiel et parc industriel.

Monsieur **Ghislain Perreault**, conseiller au siège #6, s'occupe des dossiers suivants :

- Marina et camping;
- Plan de développement récréotouristique.



ORGANISATION MUNICIPALE

Administration générale

Madame **Nancy Paquet** occupe le poste de directrice générale et de secrétaire-trésorière de la municipalité. Voici ses principales fonctions:

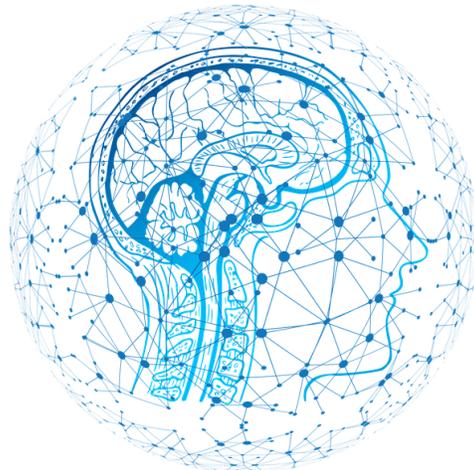
- Greffe et application de la loi;
- Application de la loi sur l'accès à l'information;
- Gouvernement et ses ministères;
- Relation entre le conseil et les citoyens;
- Service de la paie;
- Rédaction et diffusion des ordres du jour, procès-verbaux et règlements municipaux;
- Gestion et coordination de la bibliothèque;
- Gestion financière et administrative;
- Élections municipales;
- Logements sociaux;
- Appels d'offres;
- Financements.

Madame **Sylvie Gendron** occupe le poste de secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité. Voici ses principales fonctions:

- Perceptions de taxes;
- Comptes à payer / à recevoir;
- Gestion financière et administrative;
- Service aux citoyens;
- Communications et bulletin municipal;
- Gestion et coordination de la bibliothèque;
- Récupération des produits électroniques;
- Gestion des matières résiduelles.

Monsieur **Michael Vignola** occupe le poste d'adjoint à la direction et à la coordination de la municipalité. Voici ses principales fonctions:

- Loisirs, culture et vie communautaire;
- Développement et suivi de projets;
- Supervision de la voirie d'été et d'hiver;
- Gestion des ressources humaines;
- Administration et coordination du camping et de la marina;
- Gestion des parcs et terrain de jeux;
- Gestion de la patinoire;
- Gestion des infrastructures municipales;
- Conception du budget;
- Gestion des ressources informatiques;
- Sécurité publique et civile;
- Coordination du camp de jour;
- Politique familiale et MADA;
- Tourisme;
- Coordination avec la CNESST.



ORGANISATION MUNICIPALE

Administration générale (suite)

Monsieur **Marien Canuel** occupe le poste de directeur des travaux publics de la municipalité. Voici ses principales fonctions:

- Gestion du réseau de distribution de l'eau potable;
- Gestion du réseau d'aqueduc;
- Gestion des fosses septiques;
- Gestion de la voirie d'été (milieu urbain);
- Entretien des bâtiments municipaux;
- Collectes des gros rebus;
- Sécurité publique et civile;
- Entretien de l'éclairage public;
- Circulation et stationnements;
- Gestion des cours d'eau.

Monsieur **Sylvain Marion** occupe le poste de surintendant du déneigement et de la voirie de la municipalité. Voici ses principales fonctions:

- Gestion de la voirie d'hiver;
- Gestion de la voirie d'été : routes et rangs (milieu rural);
- Adjoint à la gestion du réseau de distribution de l'eau potable;
- Inspection des routes et des rangs.



Madame **Mélissa Caron** occupe le poste d'inspectrice en bâtiment et en environnement. Voici ses principales fonctions:

- Émission de permis (constructions, rénovations, aménagement paysagers, etc.);
- Application des règlements municipaux sur l'urbanisme et le zonage;
- Inspection municipale.

Inspectrice municipale

Disponible au bureau municipal entre le 1^{er} avril 2021 au 31 octobre 2021. (à confirmer)

Appelez-nous pour prendre rendez-vous durant cette période sinon, téléphonez directement à la MRC de La Matapédia.

418 629-2053, poste 1135

Pour nous joindre: 418-742-3212

Nancy Paquet, directrice générale/secrétaire-trésorière : poste 1627

Michael Vignola, adjoint à la direction et à la coordination: poste 1632

Sylvie Gendron, secrétaire-trésorière adjointe: poste 1625

Marien Canuel, directeur des travaux publics: poste 1636

Cédrière: poste 1645

Mélissa Caron, inspectrice en bâtiment: poste 1634
ou à la MRC de La Matapédia : 418-629-2053 poste: 1135

HEURES D'OUVERTURE

Bureau municipal

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
10h à 12h	10h à 12h	10h à 12h	FERMÉ	10h à 12h
FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ		FERMÉ
13h à 16h	13h à 16h	13h à 16h		13h à 16h



OUVERT



FERME

SÉANCES DU CONSEIL

Dates et heures

Lundi le 11 janvier 2021 à 19h30 ;
Lundi le 1er février 2021 à 19h30 ;
Lundi le 1er Mars 2021 à 19h30 ;
Mardi le 6 Avril 2021 à 19h30 ;
Lundi le 3 Mai 2021 à 19h30 ;
Lundi le 7 Juin 2021 à 19h30 ;
Lundi le 5 Juillet 2021 à 19h30 ;
Lundi le 2 Août 2021 à 19h30 ;
Mardi le 7 Septembre 2021 à 19h30 ;
Lundi le 4 Octobre 2021 à 19h30 ;
Lundi le 15 Novembre 2021 à 19h30 ;
Lundi le 6 Décembre 2021 à 19h30.

*Toutes les séances auront lieu à la Cédrière, au
38 rue des Cèdres à Val-Brillant.*

TAXATION 2021

Calendrier des versements

Versement #1	31 mars 2021
Versement #2	15 mai 2021
Versement #3	29 juin 2021
Versement #4	14 août 2021
Versement #5	28 septembre 2021
Versement #6	12 novembre 2021





BUDGET 2021

Résumé des revenus

TAXES	2021	2020
Foncière Générale	913 989	898 745
Aqueduc (Eau potable)	101 573	93 856
Égouts	75 623	49 663
Matières résiduelles	115 155	124 695
Taxes de secteur déneigement	7 552	7 800
Compensation Roulettes	1 650	1 650
Gouvernement du Québec	11 598	11 598
Gouvernement du Canada	3 427	2 241
TOTAL	1 230 567	1 190 249

Services rendus	2021	2020
Administration générale	10 110	10 150
Hygiène du Milieu	844	694
Loisirs et culture	24 150	21 250
Camping	85 350	71 457
Marina	22 925	20 550
TOTAL	143 379	124 101

BUDGET 2021

Résumé des revenus (suite)

Imposition de droits	2021	2020
Licences et permis	2 750	2 500
Licences pour chien	50	50
Mutations immobilières	15 000	15 000
Redevances carrières	0	25 000
Redevances carrières Administration	6 500	6 000
Amendes et pénalités	500	750
TOTAL	24 800	49 300

Intérêts	2021	2020
Banque et autres institutions	1 500	1 500
Arrérages de taxes	10 000	10 000
TOTAL	11 500	11 500

Autres Revenus	2021	2020
Redevances CAUREQ	2 000	2 000
Autres Revenus	37 253	7 253
Redevances éoliennes	30 650	53 755
Redevances MMQ	0	3 500
TOTAL	69 903	66 508

Transferts	2021	2020
Transferts de droits	24 454	42 804
Transferts ententes de par- tage et autres	308 077	213 226
TOTAL	332 531	256 030

BUDGET 2021

Résumé des revenus

Récapitulatif	2021	2020	Variation
Taxes	1 230 567	1 190 249	+3,39%
Services rendus	143 379	124 101	+15,53%
Imposition de droits	24 800	49 300	-49,7%
Intérêts	11 500	11 500	0
Autres Revenus	69 903	66 508	+5,1%
Transferts	332 531	256 030	+29,88%
TOTAL	1 812 680	1 697 688	+6,77%



Résumé des dépenses

Administration	2021	2020
Conseil	71 575	72 637
Greffe et application de la loi	45 870	40 014
Gestion financière et administrative	197 283	195 487
Évaluation	31 420	33 651
Édifice Municipal	22 192	22 588
TOTAL	368 340	364 377

Sécurité Publique	2021	2020
Police	65 300	65 300
Sécurité incendie	55 095	58 294
Sécurité civile	23 366	20 217
TOTAL	143 761	143 812

BUDGET 2021

Résumé des dépenses (suite)

Transports	2021	2020
Voirie Municipale (été)	117 911	134 474
Enlèvement de la neige	182 356	182 399
Éclairage des rues	6 282	6 270
Circulation et stationnement	4 880	3 480
Transport en commun	3 921	3 951
Autres	2 185	1 563
TOTAL	317 535	332 137

Hygiène du milieu	2021	2020
Eau potable	58 707	43 659
Eaux usées	52 872	35 848
Matières résiduelles (Déchets)	57 719	57 933
Matières résiduelles (recyclage)	25 254	25 433
Matières résiduelles (organiques)	20 994	19 100
Matériaux Secs (ÉCO-SITE)	26 450	22 529
Cours d'eau	2 622	2 172
Autres	2 507	2 317
TOTAL	247 125	208 990

Santé et bien-être	2021	2020
Logements sociaux	7 590	7 590
Autres	35 489	34 744
TOTAL	43 079	42 334

BUDGET 2021

Résumé des dépenses (suite)

Aménagement, urbanisme et développement	2021	2020
Aménagement et urbanisme	33 737	30 187
Industries et commerces	6 032	6 079
Tourisme	3 249	6 814
Autres	16 980	18 922
TOTAL	59 998	62 002

Loisirs et culture	2021	2020
Centre communautaire	17 424	21 616
Patinoire	18 515	18 582
Piscine, Plage, Marina	32 193	33 977
Parc et terrain de jeux	25 247	28 830
Parc régional	1 378	2 897
Expositions et foires	0	4 500
Autres (Camping)	85 212	70 957
Sous-total	179 969	181 359

Loisirs et culture (suite)	2021	2020
Centre communautaire (maison des jeunes)	2 074	1 983
Bibliothèque	16 042	16 166
Autres	7 552	8 968
Sous-total	25 668	27 117
TOTAL	205 637	208 477

BUDGET 2021

Résumé des dépenses (suite)

Service de la dette	2021	2020
Intérêts	73 378	75 297
Capital	281 312	200 023
TOTAL	354 690	275 320

Investissements et réserves financières	2021	2020
Investissements	29 863	36 439
Transferts vers des réserves financières	42 652	23 800
TOTAL	72 515	60 239

Récapitulatif	2021	2020	Variation
Administration	368 340	364 377	+1,09%
Sécurité Publique	143 761	143 812	-0,04%
Transports	317 535	332 137	-4,4%
Hygiène du milieu	247 125	208 990	+18,25%
Santé et bien-être	43 079	42 334	+1,76%
Aménagement, urbanisme et développement	59 998	62 002	-3,23%
Loisirs et culture	205 637	208 477	-1,36%
Service de la dette	354 690	275 320	+28,83%
Investissements et réserves financières	72 515	60 239	+20,38%
TOTAL	1 812 680	1 697 688	+6,77%



BUDGET 2021

Plan triennal d'immobilisations

Travaux de voirie Conditionnels à l'obtention des subventions prévues	2021	2022	2023	Mode de financement prévu
Asphaltage Route Wallace De la Route 132 jusqu'au CN	200 000			Comptant, fond carrière
Rang 3 Est et route Fournier Travaux de rechargement		10 000	10 000	Comptant
Rang St-Agricole Travaux de rechargement		10 000		Comptant
Ponceaux Rang 2 Est Réfection de la chaussée de la route Bélanger et d'une partie du rang 2 est	950 000			Subvention AIRRL 50% Financement 50% sur 15 ans
Total		1 180 000		

Travaux TECQ 2019-2023 (Subvention 72,41%)	2021	2022	2023
Chemin Accès aux nouveaux étangs aérés	200 997		
Chambre de mesures eau potable	45 224		
Inspection de conduites (Rue Notre-Dame, St-Louis, D'amours, Bélanger, Saint-Pierre ouest)	25 000		
Mise à niveau poste de pompage, rue des Cèdres (Chalets, condos)		150 000	
Remplacement des conduites aqueduc et égout sous la 132 entre la rue et la route Lauzier	60 900		
Travaux sur une rue prioritaire selon les inspections de conduites de 2021 (aqueduc, égouts et chaussée)			340 000
Total	332 121	150 000	340 000

BUDGET 2021

Plan triennal d'immobilisations (suite)

Travaux autres	2021	2022	2023	Mode de financement prévu
Mise aux normes des étangs aérés	6 018 500			Subvention PIQM 85% et financement 15% Taxe supplémentaire égout à prévoir
Parc des générations			59 650	Subvention PIQM-MADA 75% Comptant 25%
Projet d'agrandissement et d'amélioration du Camping des bois et berges Phase 2	125 000			Subvention EPRT et FADM environ 50% et financement fond investissement 50%
Projet d'agrandissement et d'amélioration du Camping des bois et berges Phase 3			1 250 000	Subvention à déterminer et financement long terme 20 ans
Projet d'amélioration de la patinoire	330 038			Subvention FAFIRS 66% Financement 34% (Fond investissement de la municipalité)
Sous-total	6 473 538	0	1 309 650	

Travaux autres	2021	2022	2023	Mode de financement prévu
Ajout du service d'égout secteur ouest de la rue des Cèdres		225 000		Comptant recettes de ventes de terrains
Aménagement de la Halte municipale et rue des Cèdres		200 000		Subvention à déterminer et le reste comptant recettes de ventes de terrains
Agrandissement Garage municipal route Lauzier et abri pour abrasifs			125 000	Comptant recettes de ventes de terrains de la route Lauzier et du garage municipal de la rue Saint-Pierre
Sous-total	0	425 000	125 000	
Total autres	6 473 538	425 000	1 434 650	

BUDGET 2021

Comparaison des revenus de péréquation par habitant

<u>Municipalité</u>	<u>RFU 2020</u>	<u>Population</u>	<u>Péréquation 2021</u>	<u>\$/habitant</u>
Sainte-Marguerite-Marie	11 835 887,00 \$	168	89 779,00 \$	534,40 \$
Sainte-Florence	22 023 048,00 \$	366	212 471,00 \$	580,52 \$
Causapscal	136 127 709,00 \$	2273	707 715,00 \$	311,36 \$
Albertville	21 678 937,00 \$	227	72 717,00 \$	320,34 \$
Saint-Léon-Le-Lac-Humqui	65 701 238,00 \$	946	189 200,00 \$	200,00 \$
Sainte-Irène	34 116 386,00 \$	352	70 988,00 \$	201,67 \$
Amqui	50 120 667,00 \$	320	0,00 \$	0,00 \$
Lac-Au-Saumon	517 750 238,00 \$	6065	267 995,00 \$	44,19 \$
Saint-Alexandre-Saint-Tharcisius	81 796 510,00 \$	1400	310 429,00 \$	221,74 \$
Saint-Alexandre-Saint-Vianney	20 989 320,00 \$	284	37 783,00 \$	133,04 \$
Saint-Tharcisius	26 839 254,00 \$	422	122 141,00 \$	289,43 \$
Saint-Vianney	32 608 783,00 \$	433	123 017,00 \$	284,10 \$
Val-Brillant	86 827 950,00 \$	900	2 780,00 \$	3,09 \$
Sayabec	142 707 582,00 \$	1752	273 617,00 \$	156,17 \$
Saint-Cléophasse	22 614 420,00 \$	333	110 995,00 \$	333,32 \$
Saint-Moïse	37 665 140,00 \$	568	190 853,00 \$	336,01 \$
Saint-Noël	19 454 005,00 \$	401	219 121,00 \$	546,44 \$
Saint-Damase	31 882 106,00 \$	347	79 838,00 \$	230,08 \$
TNO	65 697 911,00 \$	27		

Comparaison des coûts du service incendie par habitant 2020

<u>Municipalité</u>	<u>RFU 2020</u>	<u>Population</u>	<u>Quote-part 2020</u>	<u>coût/habitant</u>	
Sainte-Marguerite-Marie	11 835 887,00 \$	168	9 891,00 \$	58,88 \$	
Sainte-Florence	22 023 048,00 \$	366	18 405,00 \$	50,29 \$	
Causapscal	136 127 709,00 \$	2273	113 765,00 \$	50,05 \$	
Albertville	21 678 937,00 \$	227	18 118,00 \$	79,81 \$	
Saint-Léon-Le-Grand	65 701 238,00 \$	946	54 908,00 \$	58,04 \$	
Lac-Humqui	34 116 386,00 \$	352	28 512,00 \$	81,00 \$	
Sainte-Irène	50 120 667,00 \$	320	41 887,00 \$	130,90 \$	
Amqui	517 750 238,00 \$	6065	432 694,00 \$	71,34 \$	
Lac-Au-Saumon	81 796 510,00 \$	1400	68 359,00 \$	48,83 \$	
Saint-Alexandre-des-Lacs	20 989 320,00 \$	284	17 541,00 \$	61,76 \$	
Saint-Tharcisius	26 839 254,00 \$	422	22 430,00 \$	53,15 \$	
Saint-Vianney	32 608 783,00 \$	433	27 252,00 \$	62,94 \$	
Val-Brillant	86 827 950,00 \$	900	72 564,00 \$	80,63 \$	
Sayabec	142 707 582,00 \$	1752	119 263,00 \$	68,07 \$	
Saint-Cléophasse	22 614 420,00 \$	333	18 899,00 \$	56,75 \$	
Saint-Moïse	37 665 140,00 \$	568	31 477,00 \$	55,42 \$	
Saint-Noël	19 454 005,00 \$	401	16 258,00 \$	40,54 \$	
Saint-Damase	31 882 106,00 \$	347	26 644,00 \$	76,78 \$	
TNO	65 697 911,00 \$	27	54 905,00 \$	2 033,52 \$	
			1 193 772,00 \$	65,84 \$	Moyenne

BUDGET 2021

Comparaison des pourcentages de contribution des municipalités à la MRC via la RFU avec le pourcentage de population

<u>Municipalité</u>	<u>RFU 2020</u>	<u>Population</u>	<u>% de la RFU total</u>	<u>%population</u>
Sainte-Marguerite-Marie	11 835 887,00 \$	168	0,83	0,96
Sainte-Florence	22 023 048,00 \$	366	1,54	2,08
Causapscal	136 127 709,00 \$	2273	9,53	12,93
Albertville	21 678 937,00 \$	227	1,52	1,29
Saint-Léon-Le-Grand	65 701 238,00 \$	946	4,60	5,38
Lac-Humqui	34 116 386,00 \$	352	2,39	2,00
Sainte-Irène	50 120 667,00 \$	320	3,51	1,82
Amqui	517 750 238,00 \$	6065	36,25	34,49
Lac-Au-Saumon	81 796 510,00 \$	1400	5,73	7,96
Saint-Alexandre-des-Lacs	20 989 320,00 \$	284	1,47	1,62
Saint-Tharcisus	26 839 254,00 \$	422	1,88	2,40
Saint-Vianney	32 608 783,00 \$	433	2,28	2,46
<u>Val-Brillant</u>	<u>86 827 950,00 \$</u>	<u>900</u>	<u>6,08</u>	<u>5,12</u>
Sayabec	142 707 582,00 \$	1752	9,99	9,96
Saint-Cléophas	22 614 420,00 \$	333	1,58	1,89
Saint-Moïse	37 665 140,00 \$	568	2,64	3,23
Saint-Noël	19 454 005,00 \$	401	1,36	2,28
Saint-Damase	31 882 106,00 \$	347	2,23	1,97
TNO	65 697 911,00 \$	27	4,60	0,15
Totaux	1 428 437 091,00 \$	17584	100,00	100,00

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Cueillette des gros rebuts

Comme l'an dernier, une collecte de gros rebuts est prévue pour 2021. La date demeure toujours à confirmer. Suivez les mises à jour sur la page Facebook de la municipalité ou consultez mensuellement le bulletin municipal afin d'être informé.

Prendre note que cette collecte a été ajoutée dans le cadre de la politique familiale municipale, puisque plus de 80% des répondants demandaient une telle collecte.

Nous prenons à cœur les besoins de nos citoyens !

- ◇ N'oubliez pas que tous les équipements électroniques ou informatiques ainsi que les batteries de tous genres sont récupérés au bureau municipal en tout temps dans le bac prévu à cet effet. Ils ne seront pas ramassés lors de cette cueillette.
- ◇ Aucun produits dangereux, graisse, huile et tout autre liquide, ne seront ramassés.
- ◇ Aucun sac noir, peu importe ce qu'il contient, ne sera ramassé.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

(suite)

Décembre

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31	1	2

Janvier

2021

D	L	M	M	J	V	S
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Février

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Mars

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Avril

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	1

Mai

D	L	M	M	J	V	S
		2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Légende

- Bac brun Organiques
- Bac vert/noir Déchets
- Bac bleu Recyclage

Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis
www.ecoregie.ca
Rappel de collecte - Aide au tri

Bac bleu Recyclage

Matières Acceptées

Papier	Journal, livre, revue, circulaire, catalogue, annuaire téléphonique, sac brun, enveloppe
Carton	Ondulé, carton plat, carton-pâte, carton de lait, tétrapack, boîte en carton et métal (jus)
Verre	Bouteille et pot de verre
Plastique	Numéro 1, 2, 3, 4, 5 et 7, Numéro 6 rigide, Sacs de plastique, plastique agricole
Métal	Boîte de conserve, canette, couvercle, papier et assiette d'aluminium, pièce de métal

Bac brun Organiques

Conseil pratique :

Utilisez des sacs en papier, du papier journal ou des sacs en plastique compostable.

Matières acceptées

RÉSIDUS ALIMENTAIRES (crus, cuits ou périmés)

- Fruits et légumes
- Viandes, volailles et os
- Poissons, fruits de mer
- Oeufs et coquilles
- Écales de noix et noyaux de fruits
- Produits laitiers
- Graisse animale et végétale
- Pâtes, pain, céréales, riz
- Gâteaux, biscuits, bonbons
- Tartinade, confiture, condiments
- Café, filtres à café et sachets de thé
- Aliments frits ou en sauce

RÉSIDUS VERTS

- Fleurs et plantes
- Résidus de désherbage

PAPIERS ET CARTONS SOUILLÉS

- Papier journal
- Sacs en papier
- Boîtes de pizza, de pâtisserie

Écocentre

Pour connaître les matières acceptées et les heures d'ouverture de votre écocentre, communiquez avec votre municipalité ou l'Écosite de La Matapédia :



www.ecositedelamatapedia.ca — 418 629-4224

Amqui (ouvert à l'année) : 32, rang St-Paul
Causapsal (fermé en hiver) : Chemin du Rang B
Sayabec (fermé en hiver) : 14, route Rioux

Rappel de collecte - Aide au tri



Rendez-vous au www.ecoregie.ca pour vous inscrire
GRATUITEMENT au rappel de collecte par Texto, Courriel
ou Téléphone! Profitez-en pour essayer l'outil d'aide au tri!

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Produits électroniques: Quoi recycler?

Dispositifs d'affichage

Téléviseurs; moniteurs d'ordinateurs; dispositifs d'affichage professionnel; écrans de télévision en circuit fermé; ordinateurs tout-en-un : un dispositif d'affichage avec ordinateur intégré; tablettes graphiques avec écran > 10 po; dispositifs d'affichage portables > 10 po.

Téléphones conventionnels et répondeurs téléphoniques

Téléphones conventionnels avec ou sans fil employant la téléphonie à voix sur IP et les téléphones satellitaires; téléphones à hauts parleurs ou de conférence; répondeurs téléphoniques (à cassette ou numériques).

Ordinateurs portables

Ordinateurs de bureau (y compris ceux faisant office de serveurs); terminaux d'ordinateur; clients-serveurs légers ou mini-ordinateurs de bureau; serveurs de bureau/en tour.

Périphériques d'ordinateur et de console de jeux vidéo

Souris; souris de type boules de commande; claviers; pavés; pavés tactiles; lecteurs multimédias; routeurs/modems; disques durs externes; lecteurs de disquettes externes; lecteurs de disques optiques externes, pavés numériques, tablettes graphiques sans affichage, commutateurs HDMI; manettes de jeu (joystick); contrôleurs de console de jeux vidéo, "balance boards", senseurs et autres dispositifs d'entrée; duplicateurs de disques durs; dispositifs de stockage en réseau (NAS); adaptateurs de terminal média intégrés (EMTA); passerelles, points d'accès sans fil, commutateurs, prolongateurs de portée; câbles*; connecteurs*; chargeurs*; télécommandes*; cartes mémoires*; clés USB*; cartouches d'encre*.

*Ces produits sont acceptés dans les points de dépôt officiels de l'ARPE-Québec mais ils ne sont pas assujettis d'écofrais.



Imprimantes, numériseurs, télécopieurs, photocopieurs et appareils multifonctions de bureau

Imprimantes de bureau; imprimantes avec station d'accueil pour appareils photo; imprimantes d'étiquettes, de code-barres et de cartes; imprimantes thermiques; numériseurs de bureau (y compris pour les cartes professionnelles, les chèques et les diapositives); télécopieurs de bureau; appareils multifonctions de bureau.*

*Les appareils posés au sol ne sont pas acceptés par le programme. Veuillez communiquer avec le fabricant.

Systèmes audio/vidéo portables/personnels

Radios AM/FM et satellitaires portables; radios-réveils; chaînes stéréo portatives incluant celles pouvant se connecter à un Internet sans fil; magnétophones et enregistreurs portables; lecteurs/enregistreurs de disques (CD, DVD, VHS, Blu-ray, etc.) portables; lecteurs MP3; lecteurs numériques portables; stations d'accueil pour les baladeurs, téléphones intelligents et autres appareils portables; haut-parleurs portables/compacts/pour socles d'accueil/pliants (avec ou sans fil, y compris les haut-parleurs " Wi-Fi " et " Bluetooth "); magnétophones à cassettes ou enregistreurs audio/vocaux numériques; casques d'écoute, écouteurs et microphones; casques téléphoniques (avec ou sans fil, y compris les "Bluetooth"); appareils photo numériques; porte-clés

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Produits électroniques: Quoi recycler?

À photos numériques; caméras vidéo/caméscopes; assistants numériques personnels (PDA); radios multifonctions satellitaires, y compris CD, MP3, radio FM ou autres fonctions audio; numériseurs de cartes professionnelles/négatifs photographiques portables; imprimantes portables (ex. : imprimantes de photos portables); caméras web; cadres numériques; écrans portables - taille d'écran < 10"; emmagasineurs de sons, d'images et d'ondes; lecteurs de code-barres portables; émetteurs-récepteurs portables du service de radiocommuni-



cation familial (FRS)/services radio-mobile général (SRMG)/émetteurs-récepteurs portables/radio portable de bande publique (CB); systèmes de jeux vidéo portables; lecteurs de livres électroniques; récepteurs numériques (radio) satellitaires portables; projecteurs multimédias portables; systèmes de localisation (GPS) portables conçus pour des activités de loisirs et de sports (p. ex. un GPS de randonnée); antennes HD; systèmes de surveillance vidéo/caméra pour bébé; interphones de surveillance pour bébé; odomètres.

Systèmes audio/vidéo non portables

Magnétoscopes (VCR)/projecteurs vidéo; projecteurs numériques; enregistreurs vidéo numériques (DVR); enregistreurs vidéo personnels (PVR); lecteurs/enregistreurs de disques non portables (DVD, Blu-ray, etc.); lecteurs/graveurs de disques laser; câbles et récepteurs satellites/décodeurs; convertisseurs; radios AM/FM et satellitaires non portables;

lecteurs multimédias multifonctions non portables; caméras de sécurité analogiques et numériques pour la sécurité résidentielle ou en circuit fermé pour tout autre usage résidentiel; amplificateurs; égaliseurs de fréquence; tables tournantes/tourne-disques; systèmes de haut-parleurs audio; autres lecteurs/enregistreurs de musique audionumérique; combinés de chaînes d'audiocassette non portables; systèmes de karaoké; projecteurs multimédias non portables; lecteurs/enregistreurs multimédias; ensembles de systèmes de haut-parleurs; consoles de jeux vidéo non portables (raccordées à une télévision ou à un écran) et non destinées à un usage commercial.

Systèmes audio/vidéo non portables

Composants audio et/ou vidéo et de localisation du marché secondaire pour véhicules, y compris : radios, lecteurs de DVD, CD et/ou cassettes conçus pour être enchâssés (y compris ceux avec des fonctions intégrées de radio satellitaire et/ou de GPS); amplificateurs; égaliseurs de fréquence; haut-parleurs; systèmes de lecteurs vidéo; dispositifs d'affichage vidéo (y compris ceux avec des syntoniseurs intégrés); caméras de vision arrière; systèmes de localisation conçus pour être utilisés dans un véhicule, qu'ils soient enchâssés ou non (autonomes) (p. ex. récepteurs et composants de GPS automobiles ou marins); haut-parleurs de plafond; haut-parleurs encastrés au mur.



GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Produits électroniques: Quoi recycler?



Appareils cellulaires et téléavertisseurs

Téléphones cellulaires, y compris ceux munis d'un appareil-photo ainsi que de fonction d'enregistrement vidéo et/ou audio; téléphones intelligents (réseau cellulaire); assistants numériques personnels munis d'un écran tactile (réseau cellulaire); terminaux mobiles (réseau cellulaire); téléavertisseurs.

Piles et batteries : Quoi recycler?

Piles et batteries rechargeables

Piles et batteries rechargeables dans les outils électriques sans fil, les téléphones sans fil, les ordinateurs portables, les téléphones cellulaires, les appareils photo, les radios bidirectionnelles, l'équipement biomédical, etc.

Piles et batteries à usage unique

Piles et batteries rechargeables dans les télécommandes, les systèmes de déverrouillage à distance des voitures, les montres, les stimulateurs cardiaques, les prothèses auditives, les dispositifs d'alerte incendie de secours à mémoire, les appareils électroniques militaires, les jouets, etc.

Téléphones cellulaires

Les téléphones cellulaires et leurs piles sont parmi les appareils électroniques les plus faciles à recycler. On peut remettre à neuf pour les revendre ou les recycler et utiliser les matières ainsi récupérées pour fabriquer de nouveaux produits.

appel à recycler^{MD}
Sonne la charge pour le recyclage.^{MC}

Le recyclage des piles, une habitude à adopter!



Vous pouvez disposer de vos produits électroniques, piles et batteries directement au bureau municipal en tout temps durant les heures d'ouverture.

Glissade municipale

Une glissade sur tube est offerte à proximité de la patinoire de Val-Brillant. Grâce à la participation Financière de CFLM, URLS, la municipalité de Val-Brillant et du tournoi de pêche du lac Matapédia des tubes seront prêtés gratuitement aux utilisateurs. **Selon la date d'ouverture, les règlements particuliers et mesures sanitaires en vigueur seront annoncés en fonction de la situation du Covid-19 dans notre MRC.** Voici les règlements officiels:

Glissade Municipale

Municipalité de Val-Brillant

La glissade est ouverte aux mêmes heures d'ouverture que la patinoire.

Règlements :

1. Assurez-vous qu'il n'y ait aucun obstacle dans la pente avant votre départ;
2. Attendez au moins 10 secondes entre chaque départ;
3. Empruntez le corridor spécifique à la remonter, ne jamais monter dans la pente;
4. Quittez le bas de la pente le plus rapidement possible;
5. Il est interdit d'utiliser des équipements de glisse autre que ceux fournis par la municipalité qui sont disponibles à la patinoire (planche à neige et ski strictement interdits);
6. Les animaux sont interdits dans la glissade;
7. Le manque de respect et la bousculade ne sont pas tolérés.

En cas de bris de matériel ou de la glissade, veuillez aviser le responsable de la patinoire le plus rapidement possible.

En cas d'urgence, composez immédiatement le 911. Le téléphone le plus près se situe à la patinoire. Avisez immédiatement le responsable.

Merci!



Prêt de Fat-Bike

Grâce à la participation de la Corporation Fenêtre Lac Matapédia, le prêt de Fat-Bike pour les résidents de Val-Brillant est gratuit.



Nouveauté pour l'hiver 2020-2021 **Votre municipalité vous offre une possibilité supplémentaire de profiter du plein air dans votre parc municipal!**

Prêt de Fat-Bike gratuit pour les résidents et résidentes de Val-Brillant

Réservations obligatoires sur place, service disponible seulement les après-midis que la patinoire est ouverte.

3 Vélos sont disponibles

12 ans et plus, casque obligatoire (fourni)

Les réservations seront d'une durée de 50 minutes, les vélos doivent demeurer en tout temps dans les limites des sentiers autorisés.

Cette activité est possible grâce à la contribution de la Corporation Fenêtre Lac Matapédia.

***N'oubliez pas de respecter les normes sanitaires en vigueur lors de vos déplacements et lorsque vous vous présentez à la patinoire.**

C'est l'occasion rêvée de faire l'essai de ces vélos à roues surdimensionnées tout en profitant de la nature et du grand air.



BULLETIN MUNICIPAL EN FORMAT ÉLECTRONIQUE SEULEMENT

Depuis le début pandémie du Coronavirus, le bulletin municipal a été en version papier à plusieurs reprises afin de donner les informations importantes et les pratiques à suivre pour tous.

Nous tenons à vous mentionner que pour 2021 il sera, dans la mesure du possible, en format électronique. Ce tournant est effectué dans le but de diminuer les frais d'impression et de publipostage. Cependant, nous sommes conscient que la version papier puisse manquer à certaines personnes pour qui la version électronique n'est pas accessible. Pour ce faire, nous tenons à la disposition de tous, quelques exemplaires en format papier, dans l'entrée du bureau municipal dans un support identifié à cette fin. Nous tenons aussi à souligner que l'entrée du bureau municipal vous demeure accessible 24h/24h et ce tous les jours. Vous pouvez donc passer vous procurez votre copie du bulletin municipal quand bon vous semble.

Pour ceux qui désirent recevoir la version électronique vous pouvez nous laisser votre courriel sur la boîte vocale il nous fera plaisir de vous inclure à notre groupe d'envoi.



BIBLIOTHÈQUE LES TRÉSORS DE DELPHINE

Heures d'ouverture

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
FERMÉ	FERMÉ	18H30 À 19H30	FERMÉ	18H30 À 19H30	FERMÉ	10H30 À 12H00

Services offerts

Votre bibliothèque *«Les Trésors de Delphines»* entreprendra un virage très important au tout début de l'année 2021. En effet, suivant une analyse des services offerts par le réseau BIBLIO versus le coût de l'adhésion annuelle, le conseil municipal a décidé de mettre fin à son association avec le réseau et devenir ainsi la première bibliothèque indépendante de la Vallée de la Matapédia. Nous aurons un tout nouveau système de gestion des prêts plus simple que le précédent. Les cartes de membre seront encore gratuites pour les citoyens de Val-Brillant et au montant de 5,00\$ pour les citoyens de l'extérieur de notre municipalité.



Prêt de livres numériques

Le retrait du réseau biblio signifie par contre qu'il ne vous sera malheureusement plus possible de procéder à la location de livre numérique via le réseau.

Nous vous proposons par contre une solution alternative pour tous les mordus de lecture numérique. Vous pouvez avoir accès à des livres numériques en vous abonnant à la bibliothèque et archives nationales du Québec. Ce service est accessible à tous et est tout à fait gratuit. Il ne vous suffit que de vous abonner et vous recevrez, par courriel et par la poste, un identifiant qui vous permettra alors d'avoir accès au livre de votre choix. Bonne lecture virtuelle!!

Demandes spéciales

Tous les lecteurs peuvent faire des demandes spéciales auprès des bénévoles de la bibliothèque. Nous essaierons, dans la mesure du possible, d'acheter les volumes demandés par nos membres.

Vente virtuelle

Se déroule présentement une grande vente virtuelle de livres au profit de votre bibliothèque municipale. Cette vente est rendue possible grâce à la générosité de la bibliothèque d'Amqui et de la librairie Tchèque ça d'Amqui. Bientôt nous serons aussi en mesure de mettre en vente certains livres de notre collection locale suite à un élagage complet. Vous trouverez les photos des livres à vendre sur le facebook de la bibliothèque. Pour les gens qui n'ont pas facebook vous pouvez téléphoner au bureau municipal, il nous fera plaisir de prendre rendez-vous et d'aller vous montrer les livres à vendre à la bibliothèque. Le prix fixé est de 0,50\$ du livre mais vous pouvez toutefois, faire un don par la même occasion. Les sommes amassées serviront à l'achat de nouveaux livres.

Bénévoles recherchés

Comme vous le savez sans doute déjà, notre bibliothèque municipale fonctionne grâce au temps consacré par les bénévoles. Nous sommes présentement à la recherche de bénévoles pour continuer d'offrir les services de bibliothèque à la population. Que vous ayez une heure par semaine ou par mois à nous offrir, nous serions très heureux de regarder vos disponibilités avec vous. Une invitation spéciale aux jeunes de 14 ans et plus. Vous pouvez prendre contact avec nous au bureau municipal au 418 742-3212, poste 1625.



Autres services à la population

Disponible en tout temps au 11 rue Saint-Pierre
Ouest Val-Brillant (Bureau Municipal) Porte avant

Défibrillateur cardiaque



Trousse de Premiers soins



Renouvellement de la politique Municipalité amie des aînés

Les premières démarches sont faites et la politique «Municipalité amie des aînés» a été renouvelée et couvre maintenant les années 2018 à 2021. Un comité de pilotage a été mis en place, un plan d'action contenant trois axes a aussi été élaboré suite à un sondage effectué au sein de la population de Val-Brillant. La municipalité veille ainsi à ce que les aînés puissent bouger et participer à la vie de la communauté et s'engage à faire de son mieux afin de réaliser les objectifs de chaque axe durant la période de validité de la politique. Un projet pour un parc intergénérationnel est toujours dans les projets à l'étude. La municipalité n'attend qu'un programme de subvention intéressant pour aller de l'avant avec ledit projet. En attendant, le conseil municipal a nommé, par résolution en décembre 2018, un comité de suivi de la politique municipalité amie des aînés pour notre municipalité. Le comité en question est composé des personnes suivantes: Monsieur Michaël Vignola, Madame Pascale Turcotte, Monsieur Marcel Auclair, Madame Adrienne Aubut et Madame Francine Morin.

Politique familiale municipale

Le renouvellement de cette politique est maintenant terminée. La nouvelle politique familiale 2019 à 2022 a d'ailleurs été officiellement lancée le 13 février 2020 à la Cédrière. Le conseil municipal a eu l'occasion de prendre connaissance du plan d'action de cette nouvelle politique. Il est fier de travailler au cours des prochaines années, à mettre en œuvre, en collaboration avec la Corporation Fenêtre Lac Matapédia, la plus grande partie possible des demandes de nos citoyennes et citoyens de Val-Brillant. Le comité de suivi pour la politique familiale municipale 2019-2022 est composé des personnes suivantes: Madame Geneviève Leblanc (conseillère responsable des questions familles), Madame Nancy Paquet, directrice générale de la municipalité, Monsieur Michaël Vignola, adjoint à la direction générale municipale, Madame Pascale Turcotte, représentante du développement à la MRC de la Matapédia, Madame Renée Belzile, directrice de l'école Val-Brillant et comme représentants de la population, mesdames Sophie Bouchard, Valérie Allaire et Francine Morin.

Corporation Fenêtre Lac Matapédia (CFLM)

La Corporation Fenêtre Lac Matapédia (CFLM) est le Comité de développement de Val-Brillant.

C'est un organisme à but non lucratif qui œuvre depuis 2007 en collaboration avec la Municipalité de Val-Brillant et la MRC de la Matapédia. Son but est de favoriser le développement des entreprises locales et de promouvoir les intérêts socio-économiques et culturels de notre milieu et de tous les citoyens. Dans son plan d'action, la CFLM priorise les Axes de développement identifiés lors de la consultation publique 2018, de la Politique MADA-Municipalité Amie des Aînés 2018-2021 et de la Politique Familiale 2019-2022.

Au cours des dernières années, la CFLM a été, entre autres, l'organisme porteur de la réalisation du Belvédère de la route Saucier "Vue sur la Vallée" et de différents événements comme la Fête de la Citrouille, le Tournoi Pêche & Val-O-Vent, l'avènement du PickleBall à Val-Brillant, des Camps de jour et du Soccer amical et bien d'autres.

Les membres du Conseil d'Administration 2020:

Présidente Madeleine D'Amours, Vice-président Richard Turgeon, Secrétaire Donald Courcy,

Administrateurs : Josée Michaud et Jacques Pelletier, 2 postes sont vacants.

Comité festif de Val-Brillant (CFVB)

Création d'un nouveau comité de bénévoles à Val-Brillant

Un comité Festif pour continuer d'offrir des événements d'envergures à Val-Brillant

Ce comité est devenu nécessaire afin de prendre la relève du comité de développement local (Corporation Fenêtre Lac Matapédia) dans l'organisation d'événement et d'activités à Val-Brillant. L'objectif principal est de libérer la CFLM de l'organisation de ces activités afin qu'ils puissent se concentrer sur leur mission principale, le développement de Val-Brillant.

Le comité Festif est donc fier de prendre la relève et de poursuivre les événements déjà en place tel que le tournoi de pêche du Lac Matapédia, la Fête de la citrouille, l'organisation de sport d'été pour nos jeunes comme le soccer. De nombreuses idées d'activités viendront s'ajouter à la programmation annuelle, comme la fête de Noël et des événements culturels ponctuels. Le comité Festif se donne comme objectifs principaux de poursuivre ce qui est en place, développer de nouvelles activités, travailler sur une activité impliquant les agriculteurs et acquérir des équipements afin de faciliter l'organisation d'événements.

Le comité est formé de 7 administrateurs et 1 membres du conseil, dont un président avec une expérience enviable pour l'organisation d'événement d'envergure, puisqu'il était également président du comité du 125e de Val-Brillant. Président : George Sirois, Vice-Présidente : Judith Lebel, Secrétaire : Mélanie Blanchette, Trésorière : Chantal Paradis, Administrateurs : Michaël Vignola, Michaël Pigeon et Josée Michaud, membre représentant du conseil municipal, Geneviève Leblanc.

Nous sommes fiers de la création de ce nouvel organisme à but non lucratif et nous sommes ouverts aux suggestions d'activités. Notre siège social est au 11 rue Saint-Pierre Ouest dans un local situé à l'étage du bureau municipal de Val-Brillant. L'adresse courriel pour nous rejoindre est comitefestifvb@outlook.com, vous pouvez également nous joindre par téléphone au 418-742-3212 poste 1632.

Pour de plus amples renseignements :

Michaël Vignola

Adjoint à la direction Municipalité de Val-Brillant et administrateur du CFVB

418-742-3212 poste 1632, m.vignola@mrcmatapedia.qc.ca

Calendrier des loisirs 2021

Prendre note que toute les activités prévues seront ajustées ou annulées en fonction des mesures sanitaires en vigueur quelques semaines avant l'activité.

Mars

1,2 et 3 mars 2021 : Camp de jour spécialisé sur la pêche

6 et 7 mars 2021 : Tournoi de pêche et Val-O-Vent 2021

Mai

Samedi le 15 Mai 2021 : Corvée de nettoyage et inauguration du projet d'amélioration du parc Alfred Lavoie réalisé en 2019.

Juin

Samedi le 5 Juin : Fête de la Pêche à la Marina Albert Lévesque de Val-Brillant

Dimanche le 6 Juin : Marché Cedar Hall à la Cédrière

Mercredi le 23 Juin : Fête nationale du Québec

Juillet

Samedi le 10 juillet : Fête du Nautisme avec soirée chansonnier. Inauguration du Quai patio en après-midi.

Samedi le 24 juillet : Activité au Camping Bois et Berges ouvert à tous

Août

Samedi le 7 Août : Noël des campeurs, soirée chansonnier extérieur

Septembre

Fête de la Citrouille (Date à venir)

Décembre

Activité de Noël, date à déterminer

Terrain de jeux 2021 : du 28 Juin au 13 Août 2021

Période d'inscription : 1 au 31 mai 2021

*** Toutes les dates demeurent à confirmer compte tenu de la situation prévalant (pandémie de Coronavirus).**

Calendrier des loisirs 2021

Nouveautés en 2021 :

1. Un endroit pour faire un feu sera implanté dans le Parc familial Alfred Lavoie ainsi qu'à proximité de la marina, afin de permettre aux citoyens et citoyennes qui désirent se rassembler autour d'un feu, de pouvoir le faire dans un endroit public.
2. Une deuxième balançoire parent/enfant sera installée dans le Parc familial Alfred Lavoie.
3. Des tubes de glisse ont été achetés en collaboration avec le CFLM et le tournoi de pêche afin d'offrir un activité glissade en permanence à nos citoyens et citoyennes. Une glissade sera aménagée, près de la patinoire.
4. Notre quai patio sera installé sur le quai temporaire de la marina Albert Lévesque afin que nos citoyens et citoyennes aient un accès privilégié au Lac Matapédia. Un projet rendu possible grâce à la Corporation Fenêtre Lac Matapédia (CFLM).
5. L'illumination de sentiers dans le parc des Bois et Berges sera réalisé en hiver sur le sentier principale du camping et en été dans des sentiers secondaires afin de vous permettre de mieux profiter de votre parc.

L'ensemble des événements sur le territoire de la municipalité bénéficie de l'aide précieuse de bénévoles dévoués.

Vous désirez vous impliquer dans votre municipalité ?

Voici quelques solutions :

- Donnez-nous votre nom afin de participer comme bénévole dans l'une des activités de l'année. Vous pouvez nous donner vos disponibilités en heures également, afin de trouver une implication qui vous convient parfaitement.
- Vous n'aimez pas le contact avec le public, mais vous aimeriez vous impliquer vous n'avez qu'à nous contacter. Nous avons plusieurs tâches qui peuvent être réalisées en préparation de certaines activités, qui peuvent même parfois être faites du confort de votre foyer.
- La Bibliothèque municipale est ouverte grâce à l'implication bénévole. Vous recevrez une formation pour utiliser les équipements à votre disposition et vous pourrez faire les heures par lesquelles vous êtes disponibles. Une heure par mois c'est suffisant pour apporter un souffle aux personnes en place.

Marina Albert Lévesque

La Marina Albert Lévesque, propriété de la municipalité de Val-Brillant, donne accès au Lac Matapédia, à presque toutes les embarcations qui peuvent naviguer sur le plan d'eau. Le Lac Matapédia est un attrait important pour la MRC de la Matapédia et encore plus pour la municipalité de Val-Brillant. C'est pour cette raison, que nous avons mis en place des mesures de protection du plan d'eau. En 2021, l'ensemble des embarcations qui accèderont au lac par la Marina Albert Lévesque, devront passer à la station de nettoyage des embarcations. Cette station de nettoyage est libre service et gratuite, le lavage se fait sur une bonne volonté des utilisateurs du lac afin d'en conserver sa qualité.

Le myriophylle à épis est une plante aquatique exotique envahissante vivace de la famille des Haloragaceae. Ses tiges sont enracinées dans le substrat (sédiments) et peuvent mesurer jusqu'à 6 mètres. Près de la surface de l'eau, elles se ramifient et peuvent poursuivre leur croissance horizontalement et produire des épis de fleurs émergents. Le myriophylle à épis forme alors une canopée dense à la surface de l'eau. Les rhizomes, les racines et les pousses basses de la plante peuvent persister tout l'hiver, ce qui lui permet d'amorcer sa croissance relativement tôt en saison. Ce caractère hâtif, combiné à une croissance rapide, confèrent au myriophylle à épis un avantage par rapport aux autres plantes aquatiques. Ses feuilles sont finement divisées comme une plume et disposées sur la tige en verticilles, normalement en groupes de quatre. Chaque feuille est composée de 12 à 24 paires de folioles (aussi appelées « segments »). La distance moyenne entre les verticilles est de plus de 1 centimètre. Cette plante n'est pas désirable sur un plan d'eau et se propage facilement par les embarcations d'un plan d'eau à l'autre. C'est pour cette raison que nous mettrons en place plusieurs moyens de prévention afin de limiter les risques d'introduction de cette plante dans notre lac.

Entre autres, l'accès au stationnement de la marina sera contrôlé et restreint. Plusieurs affiches de sensibilisation seront installées et des contrôles périodiques seront effectués sur les embarcations.

Merci de participer à cet élan de sensibilisation face à cette problématique.

Camping Bois et Berges

Camping Bois et Berges

Le Camping Bois et Berges, propriété de la municipalité de Val-Brillant, est situé en plein cœur de celle-ci et accueille chaque saison plusieurs centaines de touristes de partout à travers le Québec et même de l'Ontario, la France, les États-Unis et autres. Ces installations sont une fierté pour notre communauté et apportent beaucoup à nos commerçants locaux. C'est pour ces raisons, qu'avec les années, nous continuons à développer ces infrastructures et à ajouter des emplacements de camping. En 2021, nous avons un projet d'agrandissement de 13 terrains avec services supplémentaires. L'objectif est de rendre ces installations rentables et d'offrir à nos visiteurs des expériences de qualité avec nos valeurs ajoutées comme le Lac Matapédia et ce qu'il a à offrir.

Les activités offertes au camping des Bois et Berges sont aussi offertes à l'ensemble de la population de Val-Brillant. Nous vous invitons à participer à ces activités qui sont la plupart du temps gratuites.

Plusieurs services sont offerts via le Camping des Bois et Berges. Par exemple :

- ◇ Le prêt d'équipement de Tennis, de baseball, de volley-ball et d'autres jeux, ballons et autres;
- ◇ Le prêt de jeux comme le « Washer », le fer et le Bal-O-Ball;
- ◇ La location d'embarcations (Kayaks, Planches à Pagaies et pédalo);
- ◇ Le prêt, pour enfants et la location, pour adultes de ceintures de sauvetage;
- ◇ La vente de produits de dépannage (brosse à dent, dentifrice, etc.);
- ◇ Laveuse et sècheuse disponible en tout temps;
- ◇ Téléphone public à l'extérieur.

N'hésitez pas à les utiliser, ces services sont offerts aux campeurs, utilisateurs de la marina et aussi aux citoyens et citoyennes de Val-Brillant.



BERCE SPHONDYLE

La Berce sphondyle (commune, *Heracleum sphondylium*) est une herbacée vivace commune sur le continent eurasiatique. Bien connue sur ce territoire où elle ne pose aucun problème répertorié d'envahissement, elle a été introduite au Québec et fut observée pour la première fois en 1958 dans la municipalité d'Amqui. La présence de la berce sphondyle, une plante exotique envahissante, a été confirmée en 2015 dans La Matapédia. Au Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, la berce sphondyle envahit presque tous les types de milieux (forêts, rives, champs, pelouses, friches, urbains, parcs, etc.). Cette plante envahissante a des propriétés qui lui permettent de coloniser un grand territoire rapidement.

Très peu de recherches ont été menées sur la berce sphondyle. Les connaissances sont limitées et nous ne savons pas si les techniques développées pour la berce de Caucase seront efficaces sur la berce sphondyle.

Le contact avec la sève de la berce sphondyle, combiné à l'exposition à la lumière, peut causer des lésions semblables à des brûlures. L'inflammation peut durer de 3 à 5 jours et la cicatrice peut subsister 6 ans.

Protégez-vous lors d'interventions

Portez des bottes et couvrez toutes les parties de votre corps à l'aide d'habits imperméables (vêtements longs, gants en caoutchouc recouvrant le poignet et l'avant-bras). Protégez-vous les yeux et le visage à l'aide d'une visière.

Une fois le travail terminé, enlevez vos vêtements en les retournant à l'envers et en évitant de toucher aux parties ayant pu être en contact avec la sève. Lavez vos vêtements dans la laveuse.

Bien laver tous vos instruments de travail pour éviter la propagation.

En cas de contact avec la sève

Nettoyer la surface avec de l'eau et du savon. Protégez la zone affectée du soleil en portant des vêtements longs durant un minimum de 48 heures et contactez info santé.

Méthode de lutte

Il est important de passer à l'action avant la propagation des graines. En présence de quelques plants, favoriser l'extraction manuelle. Pour ce faire, retirez les racines ou coupez-les à 20cm sous le sol à l'aide d'une pelle. Si les plants ne sont pas en fleurs ou en graines, vous pouvez les laisser sécher à même le sol. Au besoin, coupez davantage les plants et les racines une fois la plante arrachée pour éviter les repousses.

En présence d'une grande quantité de plants, si vous tondez déjà votre terrain continuez à le faire régulièrement afin d'empêcher la formation d'une fleur.

Si les plantes sont en fleurs ou en graines, il faut couper l'ombelle (la partie fleurie ou en graines) et la déposer dans un sac de plastique noir et étanche. Après deux semaines de séchage au soleil, vous pouvez mettre le sac aux poubelles. Le reste du plant peut être arraché et laissé à sécher normalement.

Attention: La Berce est très tenace. Si une fleur est coupée, une autre sortira en une à deux semaines. Coupez alors que la plante est en graines ne fera pas d'autres fleurs.

Au lieu d'arracher, vous pouvez couper au ras du sol, puis poser **un plastique noir épais** sur toute la surface affectée. Cette méthode est relativement efficace, mais tue toute la végétation sans distinction. De plus, il est important de conserver le plastique plusieurs mois pour éviter que les racines ne puissent refaire d'autres plants.

Un **géotextile** peut également être posé au lieu du plastique noir épais. Il importe de mettre au moins un pied de terre saine (sans graines de Berce) par-dessus, et de semer des plantes indigènes à pousse rapide (le mélange B est efficace).

Le traitement par **glyphosate (Round-Up)** n'est pas efficace lorsque acheté à la quincaillerie. La Berce fanera, mais repoussera rapidement. Les traitements chimiques par des professionnels peut être efficace selon les méthodes d'application et la fréquence.

Brûler la Berce est fortement déconseillé. Outre le danger d'incendie important d'une telle manoeuvre, la sève toxique n'est pas détruite lors de son évaporation. La vapeur est donc aussi toxique, et peut attaquer les poumons lorsque libérée.

Bien que **le sel** fasse mourir les feuilles, la racine ne mourra pas et produira de nouveaux plants. De plus, le sel pollue rapidement les cours d'eau et la nappe phréatique. **Il est donc déconseillé d'utiliser du sel pour combattre la Berce.**

Passer la machinerie dans les endroits très denses en Berce n'éliminera pas nécessairement les racines du sol. De plus, les graines qui y sont vont être transportées par la machine jusqu'aux champs voisins, le long des chemins utilisés, etc. **Cette méthode aide la Berce à prendre de l'expansion sur le territoire et doit être évitée.** Pour la machinerie qui travaille dans des secteurs ayant de la Berce, il est important de la laver en profondeur sur les lieux du travail avant de quitter le terrain.

Toutes ces méthodes n'éliminent pas les graines présentes dans le sol. Il est donc très important de continuer les efforts durant quelques années, le temps que la banque de graines soit épuisée.

Les efforts pour lutter contre la berce spondyle va se poursuivre. Cette année, un comité de gestion sera créé au niveau de la MRC de la Matapédia et des sommes importantes seront injectées dans la gestion de cette lutte. L'effet de groupe et les interventions bien coordonnées auront un impact plus important sur la gestion de cette plante qui envahie nos parcs, nos espaces verts et les abords de nos routes. À la municipalité de Val-Brillant, des actions pour lutter contre celle-ci sont réalisés chaque année depuis 3 ans, surtout dans nos parcs et au niveau du camping. Nous sommes confiants que les actions posés dans les prochaines années seront très bénéfique.

Nous invitons nos citoyens et citoyennes de nous aviser si des plants de berce se trouve sur votre propriété et des actions que vous poser pour les éradiquer.

Envoyez nous un courriel au m.vignola@mrcmatapedia.quebec avec tous les informations et un numéro pour vous rejoindre. Si vous avez besoin d'informations ou d'assistance dans la gestion de ces plantes sur votre propriété, n'hésitez pas à nous contactez par courriel ou par téléphone au numéro 418-742-3212 poste 1632.

Nous avons besoin de vous pour nous aider à rendre nos parcs plus sécuritaire et nous aider dans cette lutte qui est si importante pour l'avenir de nos parcs et la sécurité des jeunes. Nous invitons ceux et celles qui ont un peu de temps pour mettre la main à la pâte de nous donner vos disponibilités dès le printemps. Le début de la lutte sera marqué par l'activité de corvée de nettoyage prévu le samedi 15 mai 2021 dans le parc familiale Alfred Lavoie et dans le parc des bois et berges. Nous vous invitons en grand nombre à y participer afin de passer une belle journée en plein air tout en participant à rendre notre parc propre et exempt de danger comme cette plante indésirable.

Cette lutte, c'est collectivement que nous devons la mener, ensemble nous réussiront à détruire cette plante et limiter sa propagation.

Merci de prévoir du temps à votre horaire, on rendra cette journée amusante!



LOI FAVORISANT LA PROTECTION DE PERSONNE PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS

Une femme de la région de Montréal, tuée par le pitbull de son voisin en 2016, a été l'élément déclencheur à la révision d'une très vieille loi provinciale traitant des chiens sur le territoire québécois, c'est-à-dire la Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture.

La nouvelle loi ainsi que son règlement d'application sont entrés en vigueur le 3 mars 2020 et son application est de la responsabilité des municipalités locales.

Les agents de la paix ont le pouvoir d'agir pour l'application dudit règlement et la municipalité peut nommer un inspecteur pour l'application de ladite loi.

La loi n'en est pas une concernant les nuisances, donc les règlements municipaux en ce sens continuent de s'appliquer concernant les aboiements par exemple.

Cette loi s'applique à tous les chiens (sauf quelques rares exceptions) et prévoit l'enregistrement obligatoire de tous les chiens dont le propriétaire ou gardien à sa résidence principale sur le territoire de la municipalité de Val-Brillant. Le propriétaire doit fournir, lors de l'enregistrement de son chien, les informations suivantes :

- Son nom et ses coordonnées (du propriétaire);
- La race, la couleur, le sexe, l'année de naissance, le nom du chien, ses signes distinctifs, sa provenance, le poids du chien (les normes varient si le chien pèse plus de 20 kg);
- Le statut de vaccination contre la rage, de micropuçage, de stérilisation;
- Le nom des municipalités où le chien a déjà été enregistré et toutes décisions prises à son égard.



Dans tous les endroits publics (sauf les parcs à chiens) les chiens doivent obligatoirement être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser et être tenus en laisse d'une longueur maximale de 1,85 mètres. Lorsque le chien pèse 20 kilogrammes ou plus, à cela s'ajoute l'obligation de porter un licou ou un harnais en tout temps.

La loi prévoit aussi une obligation de signalement par un médecin vétérinaire ou un médecin à la municipalité locale lorsque le chien a infligé une blessure par morsure à une personne ou a un autre animal domestique. Dans un tel cas, la municipalité pourra déclarer le chien potentiellement dangereux. Ce pouvoir de la municipalité est discrétionnaire dans certains cas mais obligatoire lorsque le chien cause la mort ou des blessures très graves. Dans ce dernier cas, la municipalité n'aura d'autre choix que d'ordonner l'euthanasie de l'animal en question. Dans les cas moins graves, la municipalité se servira de son pouvoir discrétionnaire et, après enquête, pourra demander au propriétaire ou au gardien du chien de procéder à une des trois options suivantes :

- de le faire euthanasier tout de même;
- de s'en départir et pourra interdire à ce dernier de posséder, d'acquérir, de garder ou d'élever un chien;
- de le garder mais sous certaines conditions très strictes édictées par la loi.

Nous vous rappelons que cette nouvelle loi est provinciale et d'application obligatoire pour les municipalités.

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

Depuis quelques années maintenant, la loi sur les élections municipales prévoit que les conseils municipaux soient en élection à tous les 4 ans, à la même date, pour toutes les villes et municipalités du Québec. Dans le présent texte, nous aimerions vous tenir informé de quelques statistiques ainsi que de quelques dates importantes pour les élections municipales à venir en novembre prochain.

Dans un texte publié par la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), il y est fait mention de quelques statistiques

concernant les dernières élections municipales de 2017. Tout d’abord, 8 015 postes de conseillers ou de maires étaient en jeu. Pour ce nombre de poste, 4 044 femmes se sont présentées aux élections, ce qui équivaut à 31,3% des candidatures totales. Sur les 4 044 femmes qui se sont présentées, 385 brillaient un poste de mairesse. Au total, ce sont 4 466 mairesses, maires, conseillères et conseillers qui ont été élus sans opposition. Par contre, après les élections de 2017, 82 postes d’élus municipaux sont demeurés vacants, dont 5 postes de maire.

Qu’est ce que ces statistiques viennent nous dire? Il faut y comprendre que les citoyens québécois ne s’intéressent pas suffisamment aux élections municipales en général, et qu’encore moins de gens s’y intéressent dans le but de poser leur candidature pour l’un desdits postes de maire ou de conseiller; pour preuve, 82 postes sans candidats lors des dernières élections.

La Fédération des municipalités du Québec aimerait bien voir augmenter de façon importante le nombre de candidatures aux élections municipales ainsi que le niveau de représentativité des citoyens notamment des femmes et des jeunes. Pourrions nous atteindre la parité dans les représentations hommes et femmes au conseil? Il n’en tient qu’à vous citoyen. Lors des élections de 2017, 61,1% des conseils municipaux étaient composés de moins de 40% de femmes.

Quel est l’âge moyen des candidats et candidates aux élections municipales? Un sondage de 2019 nous dévoile que l’âge moyen des maires au Québec est de 61 ans (58 ans pour les mairesses) et de 59 ans pour les conseiller (50 ans pour les conseillères). Vous vous demandez peut-être s’il y a de jeunes gens intéressés par les postes au conseils municipaux? Que très peu malheureusement. Lors des élections de 2017, 1,9% des maires et mairesses avaient moins de 35 ans et ce chiffre grimpe à 9,3% pour les conseillers et conseillères.

Pour ceux qui auraient le désir de voir augmenter la participation citoyenne lors des élections municipales de 2021, voici quelques dates à retenir.

24 septembre 2021	Date limite pour émettre un avis public d’élection
Du 24 septembre au 8 octobre 2021 à 16h30	Période de dépôt des déclarations de candidature
8 octobre 2021 à partir de 16h30	Proclamation des personnes élus sans opposition
31 octobre 2021	Jour du vote par anticipation
7 novembre 2021	Jour du scrutin



PROGRAMME DE COUCHES LAVABLES

La municipalité de Val-Brillant met à la disposition des parents de Val-Brillant un programme de subvention pour l’achat de couches lavables.

Le montant de la subvention consentie dans le cadre du présent programme est de 50% du coût d’achat des couches lavables jusqu’à concurrence d’un maximum de 100\$ par enfant, suite à l’achat d’un minimum de 12 couches lavables. Seulement deux aides financières d’un maximum de 100\$ par aide financière seront attribuées par famille pour un total maximal de 200\$ par année.

Admissibilité

Pour être admissible, vous devez :

- Résider dans la municipalité de Val-Brillant;
- Avoir un enfant de 6 mois ou moins;
- Vous engager à utiliser les couches lavables pendant la période complète durant laquelle votre enfant sera aux couches;
- Acheter un minimum de 12 couches lavables, qu’elles soient neuves et/ou réutilisées



Pour faire la demande

- Remplir le formulaire de demande et signer le contrat d’engagement d’utilisation de couches lavables (joint au formulaire disponible à la municipalité)
- Fournir les pièces justificatives avec le formulaire d’inscription, soit :
 - Une copie originale du reçu d’achat sur lequel le nombre de couches achetées (minimum 12) et la preuve de paiement devront être inscrits;
 - Une preuve de la naissance ou de l’adoption de l’enfant bénéficiaire des couches.